

COMMUNE DE SAINT ANDRE EN VIVARAIS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/10/2022

Convocation du 18/10/2022

Présents : BRUYERE CUOQ Patricia, CHARRIER Brigitte, MAILLE Nadège, MARCON Jean Michel, MONGRENIER Julien, QUIBLIER Aymeric, VIGIER Nicole

Absents : PAULET Marjolaine

Pouvoirs : CAVROY Antoine donne pouvoir à MONGRENIER Julien

GRANGEON Régis donne pouvoir à CHARRIER Brigitte

LE QUORUM EST ATTEINT

N° 2022 - 36 Objet : Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal pour les travaux de débroussaillage

Madame la première adjointe expose aux membres présents que par délibération du 10 Juillet 2020 le conseil municipal donnait délégation au maire pour la durée de son mandat pour accomplir certains actes de gestion ordinaire dont le montant ne dépasse pas 3 000 € HT.

Considérant que chaque année l'entreprise FLOURY est mandatée pour le débroussaillage de la voirie de la commune. Les travaux de débroussaillage sont d'un montant de 4 420.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne autorisation au Maire pour payer la somme de 4 420.00 € HT.

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

N° 2022 – 37 Objet : Travaux de voirie – Goudronnage

Madame la première adjointe rappelle aux membres présents que par délibération du 10 mai 2022 il a été décidé de réaliser des travaux de goudronnage par l'entreprise Vivaroise TP. Le montant du devis de ces travaux était de : 60 283.70 € HT.

Les travaux étant terminés, nous avons reçu la facture d'un montant de 60 283.70 € HT.

Nous avons dû refaire une partie du chemin de Fougères dont le montant est de 6 108.36 € HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

Autorise Monsieur le Maire à payer la facture de l'entreprise Vivaroise TP d'un montant de 6 108.36 € HT.

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

N° 2022-38 Objet : Révision des tarifs (salles Louis Pize et la Halle)

Madame la première adjointe informe le conseil municipal que suite à l'augmentation de l'énergie il convient de revoir les tarifs des salles à savoir :

Salle Louis Pize

Prix de la location : 210 € pour les contribuables de St André en Vivarais et 300 € pour les autres

Prix de la caution : 300 €

Prix de la caution des grilles et du plat en inox : 50 €

80 € si les loueurs ne veulent pas faire le ménage

Halle

Prix de la location : 30 € pour les contribuables de St André en Vivarais et 100 € pour les autres

Prix de la caution : 152 €

30 € si location des deux salles par la même personne

Après avoir oui l'exposé le conseil municipal délibère et décide de fixer ces tarifs à compter du 01 janvier 2023.

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

N° 2022-39 Objet : Maintien de la gratuité des salles Louis Pize et la Halle pour les associations de la commune

Madame la première adjointe rappelle au conseil municipal la délibération prise le 29 septembre 2020 concernant la gratuité des salles Louis Pize et la Halle pour les associations de la commune.

Malgré l'augmentation du prix de l'énergie, M. le Maire propose au conseil municipal de maintenir cette gratuité pour les associations de la commune

Les deux salles sont gratuites pour les associations de la commune ainsi que pour les organismes d'utilité public.

Après avoir oui l'exposé le conseil municipal délibère et décide de maintenir la gratuité des salles Louis Pize et la Halle pour les associations de la commune.

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0